

localement dans le syndicat de son choix. C'est simplement ce qui a été fait dans le cas de l'association internationale des bûcherons à Terre-Neuve.

M. McGrath: Pourquoi ne pas la nommer correctement?

M. Argue: J'ai eu l'occasion de me rendre à Terre-Neuve il n'y a pas longtemps. Au cours de mon voyage, mon bon ami, l'honorable député de Saint-Jean-Est, et sa famille m'ont reçu à dîner et j'ai aimé cela. Tout ce que je puis dire publiquement c'est merci! Je regrette de n'avoir pu, en si peu de temps, apprendre la façon de prononcer qui me permettrait toujours d'employer les inflexions de voix qui, selon mon honorable ami, doivent être faites en prononçant le nom de cette importante province canadienne.

M. McGrath: Merci beaucoup.

M. Argue: Monsieur le président, le syndicat qui était visé dans la province de Terre-Neuve avait été fondé sous l'empire des lois de cette province. Il avait été fondé conformément à la loi. Il avait été fondé parce qu'il avait obtenu un vote favorable, puis il a été accrédité par la suite. 86.4 p. 100 de l'effectif lui avait été favorable...

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur le président; vous vous êtes déjà prononcé sur cette question. Vous avez déclaré ce genre de discours contraire au Règlement; pourtant l'honorable député fait fi de votre décision et continue sur le même ton. Je vous demande, monsieur le président, de faire respecter la décision que vous avez rendue et qui n'a pas été mise en doute.

M. Argue: Je dirai, si vous le permettez, monsieur le président, que nous avons assisté à un très long débat cet après-midi sur bien des rappels au Règlement en vue de savoir si la question du chômage pouvait être débattue. Votre Honneur a décidé qu'un tel débat n'était pas permis. Cependant, une fois que le comité eut été saisi de la motion portant réduction des crédits, vous avez permis qu'on amorce le débat. La motion dont la Chambre est saisie vise à réduire les fonds disponibles pour ces postes, et c'est de cette motion que je veux parler. Je vais tâcher de démontrer que le syndicat en question, qui a été désacrédié, était organisé conformément aux lois de la province de Terre-Neuve.

M. le président: A l'ordre! Je crois que l'honorable député a terminé ses observations à propos du rappel au Règlement. J'ai décidé cet après-midi que les règles du débat qui s'appliquent à la motion même valent aussi pour l'amendement. J'ai dit qu'il était dans l'ordre de faire des allusions générales, mais l'honorable député traite d'une question en

[M. Argue.]

particulier et en parle longuement. J'espérais qu'il puisse terminer ses observations en quelques minutes, mais comme je constate qu'il continue de débattre en détail le problème du désaveu de certaines lois de Terre-Neuve, je dois lui demander de se conformer à la règle générale que j'ai déjà établie.

M. Argue: Si j'ai présenté cette motion, c'est parce qu'à mon avis, le gouvernement a commis une grave erreur. Le ministre des Finances est à son siège. Le premier ministre est absent ce soir. J'aimerais bien qu'il soit ici. Il nous a fait l'honneur de sa présence à la Chambre cet après-midi. Ce que j'aimerais savoir du gouvernement, c'est pourquoi il a négligé de s'occuper de cette question durant la période d'un an, en moins d'un an.

M. le président: A l'ordre! Le député ne respecte pas ma décision. Je lui demande une fois de plus de le faire. Si je m'apercevais que les décisions que j'ai rendues n'étaient pas respectées, je devrais lui demander de se rasseoir.

M. Argue: Je ne réussis pas à comprendre pourquoi il est réglementaire de proposer de rayer une certaine somme des prévisions budgétaires et irrégulier d'avancer des raisons à cela. Je suis député depuis 15 ans. Le compte rendu prouvera que je me suis tenu strictement au Règlement de la Chambre. (Rires). Je ne me suis jamais heurté à tant d'interventions en essayant de parler d'une motion dont le comité est saisi et que le président lui-même a déclaré recevable. Nous pouvons proposer une motion au comité mais ne pouvons en donner les raisons, semble-t-il.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Argue: On me crie de m'asseoir. Je le sais. Le gouvernement, avec sa majorité extraordinaire, sa force de rouleau compresseur...

L'hon. M. Starr: Vous êtes le seul rouleau compresseur de la Chambre!

M. Argue: Voilà que le ministre du Travail fait une interruption.

L'hon. M. Starr: J'ai dit que vous étiez le plus gros rouleau compresseur jamais vu en cette Chambre.

M. Argue: Le ministre du Travail a déjà perdu son sang-froid en cette Chambre, certain soir.

L'hon. M. Starr: Je ne l'ai pas perdu ce soir.

M. Argue: Il en a souffert. On lui a tapé sur les doigts et il a changé d'humeur. Le lendemain, il souriait, tout comme il commence à sourire maintenant.